



## Inscription au bachelier en médecine vétérinaire

### Étudiants résidents

### Je suis un étudiant « résident »

cela signifie que je **réside** de manière principale et régulière **en Belgique**

**ET** (dans la majorité des cas), **j'ai obtenu un diplôme de fin d'études secondaires belge**

### Comment procéder ?

- Je m'inscris au **test d'orientation du secteur de la santé (TOSS)** via le site de l'ARES (test obligatoire mais pas éliminatoire) et je participe à la totalité du TOSS
    - à la session unique du **4 septembre 2020**
      - Ouverture des inscriptions : le 15 juin 2020
      - Clôture des inscriptions : le 25 août 2020
  - Je télécharge le formulaire résident « **annexe 2** » sur la page
    - 🔗 [www.mesetudes.be/toss/](http://www.mesetudes.be/toss/)
  - Je télécharge le formulaire résident « **annexe 2** » sur la page
    - 🔗 [www.unamur.be/inscription/belge-bachelier/vete](http://www.unamur.be/inscription/belge-bachelier/vete)
- et
- Je le fais parvenir dûment complété au Service des inscriptions
    - avec tous les documents requis (précisés dans « l'annexe 2 »)
    - suivant les modalités précisées sur la page de garde du formulaire

La suite des formalités d'inscription me sera communiquée après transmission de mon dossier au Service des inscriptions.

*Attention : cette procédure fait état des informations disponibles à ce jour.* Pour être tenu au courant d'éventuelles modifications concernant l'année académique 2020-2021, veuillez vous inscrire sur la rubrique « actualités »  
[www.unamur.be/etudes/rheto/sinformer/info-vt](http://www.unamur.be/etudes/rheto/sinformer/info-vt)

Si mon profil ne correspond pas à celui décrit ci-dessus, je prends contact avec le Service des inscriptions pour plus de renseignements [www.unamur.be/inscription/service-inscriptions](http://www.unamur.be/inscription/service-inscriptions)